



## Vice de forme - PV de notification d'une procédure d'expulsion

Par **Anabbe**, le **05/02/2021** à **20:22**

Bonjour,

Ma question est la suivante :

Une erreur sur l'identité d'un contrevenant, plus précisément sa date de naissance, figurant sur un **procès-verbal de notification d'une procédure d'expulsion en vue d'une ITF \*** peut-il :

- Constituer un vice de forme et engendrer sa nullité s'il n'a pas été régularisé?
- Rendre valable l'appel tardif, même s'il est postérieur à l'expiration du délai légal imparti après la signification du jugement sans devoir rapporter la preuve de l'existence d'un quelconque grief?

\* Provenance de l'acte : Bureaux des étrangers - Préfecture

Merci.

Anaëlle

Par **youris**, le **06/02/2021** à **10:15**

bonjour,

avis personnel :

une erreur de date de naissance sur l'avis d'expulsion constitue une erreur de plume qui ne rend pas nulle la procédure d'expulsion.

vous pouvez demander l'avis d'un avocat spécialisée en droit des étrangers.

salutations